



Développement social - Prévention

PRÉVENTION DES RISQUES

- Le SIVOM est adhérent à la médecine du travail et au service prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Chaque agent bénéficie d'au moins une visite médicale annuelle.
- La collectivité assure les vaccinations contre le tétanos, l'hépatite B et éventuellement la leptospirose.

UN AGENT CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE (ACMO) DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION.

- La collectivité a créé un poste d'Agent Chargé de la Mise en Œuvre, prévu par le décret du 30 août 1985. Il est destiné à assurer le respect des règles d'hygiène et de sécurité inscrites dans la loi. Les ACMO sont nommés au sein de leur collectivité. Ils doivent proposer les actions à prévoir et vérifier leur mise en application.
- L'ACMO est conseillé par un agent Chargé de la Fonction d'Inspection qui l'épaula dans la mise aux normes des postes de travail.
-
- **SES MISSIONS :**
 - - Missions à caractère technique.
 - - Missions à caractère pédagogique.
-
- **SON PROFIL :**
 - L'ACMO demeure avant tout un conseiller de l'autorité territoriale. Il a une force de proposition. Il est partenaire des agents et de l'encadrement et possède un rôle incontournable de la démarche de prévention.

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

La mise à jour du document unique, véritable fil conducteur de la prévention, a représenté une centaine d'heures de travail sur l'année 2010.

Plusieurs actions de formation ont permis de répondre aux obligations légales de la Collectivité et aux agents d'acquérir des connaissances (sauveteur-secouriste du travail, manipulation des extincteurs, formation continue à la conduite poids lourd et engins de chantier, gestes et postures...).

Le programme 2011 prévoit :

- La mise en place de formation à la manutention en interne.
- Un livret d'accueil des nouveaux embauchés.
- La réalisation de fiches de sécurité au poste de travail destinées à sensibiliser les agents et l'encadrement aux attitudes à adopter et aux protections collectives ou individuelles à mettre en œuvre pour limiter au maximum les risques professionnels.

Elles permettent de mettre en évidence les points dangereux et de responsabiliser l'agent afin qu'il préserve sa santé et son intégrité physique.

Les statistiques nationales indiquent que chaque année, entre 15 et 20 % du personnel est accidenté. Le SIVOM d'Ambert n'est concerné par cela qu'à hauteur de 2 % environ.

À petits pas, grand progrès

**La prévention des risques professionnels,
c'est l'affaire de tous, mais aussi de chacun d'entre nous.**